

La lettre des PLP d'Aquitaine



N° 31
27 janvier 2017



Avancement à la hors classe



Pour la dernière fois, l'accès à la hors classe au 01/09/2017 se fera en fonction de votre note globale et de votre parcours professionnel.

Attention : Vos pièces justificatives sont à envoyer au Rectorat au plus tard pour le vendredi 17 février.

Votre chef d'établissement portera son appréciation entre le 18/01/2017 et le 03/02/2017, les inspecteurs entre le 07/02/2017 et le 01/03/2017. Ces avis seront consultables sur I-Prof 15 jours avant la CAPA qui se réunira le 1^{er} juin 2017. Tous les collègues syndiqués ont reçu par courrier leur fiche de suivi à nous retourner **impérativement** pour un suivi efficace.

Pour plus d'informations, consultez notre site académique : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article985>

Mouvement Inter-académique



Les commissions paritaires nationales se tiendront les 2 et 3 mars pour les PLP. Nos militants vous appelleront pour vous donner le résultat de votre mutation. Si vous recevez un sms du Ministère avant cette date, nous vous conseillons de considérer ce message avec la plus grande prudence, les commissions paritaires apportant de nombreuses modifications aux projets de mutation reçus par sms, en raison notamment d'erreurs de barème ou autres correctifs. Nous restons à votre disposition pour toute question à ce sujet.

Calendrier prévisionnel des mutations inter-académiques :

EPS : 1^{er} mars 2017
PLP : 2 et 3 mars 2017
CPE : 8 mars 2017
Certifiés et agrégés : 8, 9, 10 et 11 mars 2017

Comme chaque année, le SE-UNSA mettra à votre disposition quatre lignes téléphoniques pour connaître les résultats vous concernant :

01 44 39 23 16 01 44 39 23 26
01 44 39 23 36 01 44 39 23 46

DGH de votre établissement

Les Dotations Globales Horaires seront bientôt connues dans vos établissements.

Votre chef d'établissement réunira dans un premier temps le Conseil Pédagogique, puis le Conseil d'Administration afin de répartir ces moyens pour la rentrée 2017.

N'hésitez pas à nous communiquer les informations données par votre chef d'établissement (structure pédagogique attendue à la rentrée, création/suppression de poste, BMP, IMP...) afin que nous les recoupons et défendions au mieux les intérêts de votre établissement.

Le Comité Technique Académique (CTA) s'est tenu le jeudi 19 janvier.

C'est ensuite au niveau départemental, dans le cadre d'un comité technique spécial départemental, que seront étudiées les propositions du Dasen de répartition des moyens dans le 2nd degré.

Au niveau des lycées professionnels :

Suite à l'intervention du SE-UNSA l'année dernière la classe de 3PREPA pro a une marge de 3 H prof comme les autres troisièmes soit un horaire hebdomadaire de 35H.

Le SE-UNSA Bordeaux avait, l'an dernier, fait voter une motion pour que les classes de SEGPA soient abondées de 3H de marge prof. Lors du CTM du mois de décembre, **il nous a été assuré que des instructions seront données aux recteurs pour inclure les divisions de SEGPA dans les dotations. Lors du CTA du jeudi 19 janvier, le Recteur a confirmé que les 3 heures de marge-prof pour les SEGPA étaient bien comprises dans les dotations départementales. N'hésitez pas à nous contacter si vous notez des dysfonctionnements dans vos établissements.**

Il est à noter une augmentation du nombre d'IMP par EPLE. Pour rappel, la DGH doit servir exclusivement au face à face pédagogique. Pour toutes les autres missions, il faut utiliser les IMP.

Avancement d'échelon : les 6e et 8e échelons seront inspectés en priorité avant juin 2017



Dans le cadre du dispositif PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) signé par l'Unsa, la réforme de l'évaluation des personnels inclut un rendez-vous de carrière se substituant à l'actuelle notation et prévoit donc la fin de l'inspection sous la forme actuelle. Un rendez-vous de carrière est prévu, notamment pour les collègues aux 6e et 8e échelons de la classe normale afin de déterminer une éventuelle accélération de carrière d'un an. Toutefois, dans la phase transitoire que constitue l'année scolaire 2016-2017, les notes pédagogiques des personnels éligibles demeureront un critère pour déterminer ces accélérations de carrière dès septembre 2017. Les inspecteurs vont donc procéder à des inspections « ancienne version » (c'est-à-dire notée) d'ici la fin de la présente année scolaire pour certains de ces collègues, afin qu'ils bénéficient d'une note pédagogique suffisamment à jour.

Les collègues au 6e échelon avec une ancienneté égale ou inférieure à 1 an dans l'échelon au 1^{er} septembre 2016, ainsi que les collègues au 8e qui, à cette même date, ont une ancienneté comprise entre 6 mois et 18 mois sont concernés lorsque leur dernière inspection a plus de 3 ans.

L'autonomie dans les établissements : vous la voyez comment ?



Certains sont pour, d'autres contre.

Plusieurs candidats aux élections présidentielles, de droite comme de gauche, la placent au centre de leurs propositions.

Pour les enseignants de l'Unsa, le débat sur l'autonomie dans les établissements doit avoir comme axe central la réussite des élèves.

L'autonomie des établissements du second degré existe depuis plus de 30 ans : le décret de 1985 sur les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement donne une autonomie pédagogique et financière limitée dans le cadre des programmes, des horaires et des examens nationaux.

L'EPL est responsable de la répartition de la dotation horaire, de la composition des groupes-classes et de l'organisation de la semaine et de la journée scolaire.

Le SE-Unsa vous propose de répondre à cette enquête pour construire avec vous des propositions qui mettent l'autonomie au service des projets pédagogiques dans les établissements scolaires.

[L'enquête](#)

Education prioritaire : pas sans les lycées

Dès le lancement du plan pour l'éducation prioritaire en 2014, le SE-Unsa avait alerté Vincent Peillon quant à l'absence des lycées et notamment des lycées professionnels dans le dispositif qui accueille majoritairement des jeunes socialement défavorisés.

Le cabinet du ministre nous avait répondu que « certains lycées relevaient déjà de l'éducation prioritaire » et que « dans le cadre de la future cartographie qui sera établie pour la rentrée 2015, des lycées, y compris des lycées professionnels, pourront être classés en éducation prioritaire même s'ils ne sont pas en réseaux, à condition, toutefois, de correspondre aux indicateurs sociaux et économiques mis en place ». Malgré nos relances, les actes n'ont pas suivi les écrits.

>> Aujourd'hui, qu'en est-il ?

Nous actons favorablement la prorogation de 2 ans de la clause de sauvegarde du régime indemnitaire et, pour l'année scolaire à venir, l'attribution de 450 postes dédiés aux lycées les plus défavorisés. Mais, en l'état, l'avenir des lycées dans l'éducation prioritaire reste incertain.

Pour le SE-Unsa, les lycées répondant à des critères objectifs, définis nationalement, doivent pouvoir intégrer l'éducation prioritaire dès cette année scolaire.

ADHÉREZ

C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

J'adhère en cliquant ici !

Les responsables académiques PLP du SE-UNSA :

Christian BASSET

L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique
Elu au CTA

Laurent LAPEYRE

L.P. Jean Monnet à FOULAYRONNES
Responsable académique PLP
Elu à la CAPA des PLP

Abderrahim EL MOUAHID

S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Elu à la CAPA des PLP

Fouzia ZNOUBA

LP La Morlette à CENON
Elue à la CAPA des PLP

Dalila ROUX SALEMBIEN

L.P. Dassault à MERIGNAC
Elue à la CAPA des PLP

Catherine AMBEAU

S.E.P. Victor Louis à TALENCE
Responsable Académique Jeunes Enseignants

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org